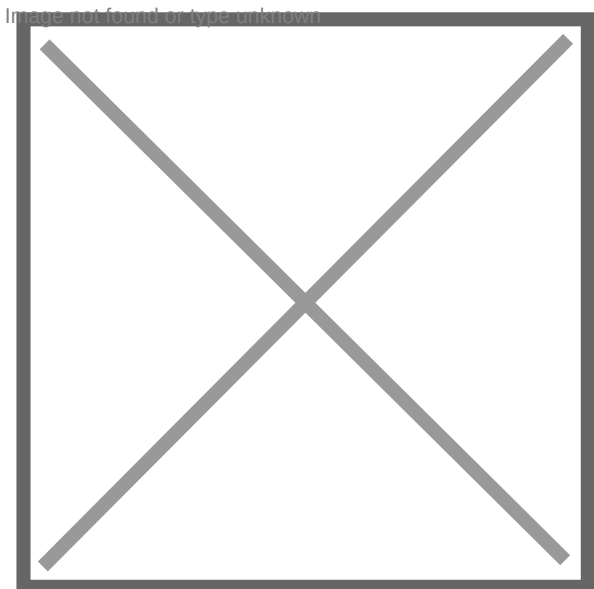




Passage d'écriture comptable frauduleux

Par **Cristobal93**, le **02/01/2017** à **12:00**

Bonjour,

Je suis associé à 25% dans une SAS, aux côtés d'un autre actionnaire à 25%. L'actionnaire majoritaire est une SARL qui détient 50% des parts.

Par crainte de présenter un bilan déficitaire concernant la SARL, l'un des gérant de cette société nous à demandé d'accepter un "simple passage d'écriture comptable" à hauteur de 20 000 euros entre la SARL et la SAS.

L'opération consisterait à présenter une facture à notre SAS de 20 000 euros, mais que l'argent correspondant ne serait jamais réclamée ce qui permettrait de passer dans la colonne de l'argent "à recevoir" et d'alléger le déficit de cette société.

Par ailleurs sur la base d'une prestation qui nous avait été annoncée comme étant gratuite au titre d'un apport en industrie. Aucun bon de commande, n'avait auparavant été édité ou validé, vu que nous pensions que cette prestation était gratuite. (cela n'a jamais été écrit au demeurant).

Le dernier associé à 25% et moi même avons témoigné notre désaccord, j'ai donc écrit une lettre recommandée afin de dénoncer une manoeuvre dangereuse aux limites de la légalité.

Que puis je faire en tant qu'associé minoritaire afin de stopper cette opération comptable qui nous mets en situation de vulnérabilité puisque cet argent pourrait logiquement nous être réclamé à tout instant (et notre SAS se trouve déjà être en situation de difficulté financière)

Merci pour vos conseils !

